

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

DU 30 MAI 2024

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de 10 conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal extraordinaire du jour.

Présents : M. THEROND Éric, Mme VARENNE Claudine, M. CARTERON Jacques, M. DOPEUX Laurent, Mme BERLIOUX Anne-Marie, M. DESFARGES Antoine, M. BELAQUES Jean Baptiste, Mme ROUQUETTE Vanessa, M. ANDOCHE Éric, M. MARTINROCHE Michel.

Absents : Mme MANHES Nathalie, pouvoir à THEROND Éric, Mme DURAND Valérie, M. FOURY Alexandre, M. BASSET Loïc.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2024 à l'unanimité.
Mme BERLIOUX Anne-Marie a été désignée secrétaire de séance.

1 - PASSAGE DE LA VITESSE A 30 KM DANS LES VILLAGES :

Monsieur le Maire rappelle que des efforts ont déjà été faits antérieurement afin d'assurer la sécurité des usagers dans la traverse de nos bourgs mais qu'il serait tout de même nécessaire de réaliser de nouveaux travaux d'aménagement de la RD 760, de la RD 136, de la RD 755, Rue des Meules pour réduire la dangerosité liée aux passages de véhicules.

Il précise que lesdits travaux peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police au titre des « Opérations liés à la sécurité des usagers dans la traverse des Communes » à hauteur de 7 500,00 €.

Il Indique que le coût de ces travaux est estimé à 12 590,00 € H.T. soit 15 108,00 € T.T.C.

La signalétique se composera de panneaux à l'entrée des bourgs et de marquages au sol réguliers.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée

- Donne son ACCORD pour la réalisation de cette opération,
- Demande à Monsieur le Maire d'établir un dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.

2 - QUESTIONS DIVERSES :

- Une visite a été faite avec des membres de l'ONF** sur la zone du Pré du lac. Il s'agit d'une zone humide qui a été drainée pour en faire des pâturages avant d'être laissée à l'abandon. L'ONF souhaite réhabiliter cette zone humide en créant 3 bouchons sur le drain. Cette opération permettra la réinstallation de végétaux spécifiques aux zones humides.
- Elections européennes** : 17 listes ne mettront pas de bulletins à la disposition des électeurs dans le bureau de vote.
- La commune va insérer sur le site internet**, un certain nombre de documents administratifs qui permettront aux habitants de compléter à l'avance leurs différentes demandes.
- Des composteurs** vont être installés à Buron, La Molière et Fontcrépon.

Fin du conseil à 20 h 50

La Secrétaire : Anne-Marie BERLIOUX

Le Maire : Éric THEROND